





PNRT et P2RT

/

FONDS DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS (FLCA)

COPIL « Mois sans tabac » 15.07.2021

DSPE/DPPS

Ce diaporama est mis à disposition par son auteur aux acteurs et partenaires Mois sans tabac de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.





FLCT 2018: 100 M€ de crédits dédiés au tabac

Un plan d'action dédié au tabac:

- 32 millions pour les TSN
- 4,5 M€ pour AAP Mois sans tabac

(CNAM/Caisses)

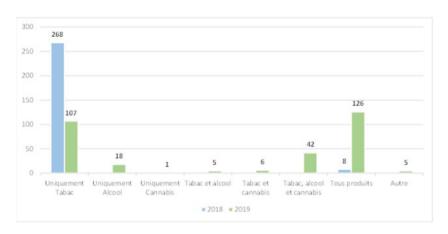
- 3,5 M€ pour le programme Tabado (INCa)
- 14 M€ pour la recherche (INCa/Iresp)
- 5 M€ pour l'AAP Mobilisation de la société civile (CNAM)
- 25 M€ pour les AAP tabac des ARS (et 4 M€ pour les missions d'appui)





En 2018 au niveau régional : 268 projets régionaux déployés pour lutter contre le tabac dont 78 dans la démarche LSST

En 2019 au niveau régional :







FLCA 2019: maintien de la dynamique lancée sur le tabac

Un accompagnement des publics identifiés comme prioritaires dans la lutte contre le tabac :

- 148 projets en direction des publics en situation de précarité
- 86 projets en direction des femmes enceintes





FLCA 2019: maintien de la dynamique lancée sur le tabac

- 6,2 M€ délégués à SpF
- 1 M€ délégué à l'INCA
- 8 M€ délégués à Inca et Iresp pour le dispositif de recherche et d'interventions pour réduire le tabagisme a permis de financer 21 projets et 3 bourses doctorantes





Les plans d'actions FLCA 2020 et 2021 poursuivent cette dynamique

- Reconduction et amplification des actions
- Financement d'enquêtes spécifiques sur le tabac par l'OFDT
- La démarche « Lieux de santé sans tabac » reste en 2020 et 2021 une priorité nationale à décliner à l'échelle locale





Objectifs:

- -Développer les compétences psychosociales (CPS) des jeunes ;
- -Développer les compétences parentales et les compétences des professionnels de premier recours ;
- -Décliner l'action nationale prioritaire de l'AAP régional : la démarche « Lieux de santé sans tabac ;
- -Mobiliser les municipalités et plus largement les collectivités territoriales pour mettre en place une stratégie d'information afin de développer les espaces sans tabac dans la région ;





Objectifs:

- -Promouvoir dans le cadre du Moi(s) sans tabac des actions de sensibilisation cibles destinées aux publics prioritaires : femmes enceintes, jeunes, détenus, précaires ;
- -Poursuivre la structuration de l'offre de repérage et d'aide au sevrage tabagique en CSAPA et en CJC, ainsi que dans le dispositif sanitaire d'addictologie (ELSA) et en articulation avec les services spécialisés ;
- -Sensibiliser et favoriser une offre de formation dédiée aux professionnels de santé habilités à prescrire des TSN et à ceux nouvellement habilités à prescrire des TSN, que ce soit dans le cadre de la formation continue mais également dans les cursus de formation initiale de ces professionnels ;
- -Promouvoir une administration sans tabac.





Programme régional de réduction du tabagisme (P2RT) 2018-2022 / Fonds de lutte contre les addictions

Priorités:

- -Soutenir des actions de prévention des addictions liées au tabac, à l'alcool, au cannabis et à la cocaïne ;
- -Soutenir les approches autour des polyconsommations, dans la mesure du possible et en fonction de la pertinence des interventions ;
- -Poursuite du déploiement de la démarche « Lieux de santé sans tabac » lancée en 2018 ;
- -Actions ciblant les publics tels qu'identifiés par le programme régional de santé, programme régional de lutte contre le tabac et feuille de route régionale addictions.





Programme régional de réduction du tabagisme (P2RT) 2018-2022 / Fonds de lutte contre les addictions

Axes:

- -Axe 1 : Protéger les jeunes et éviter l'entrée dans le tabagisme ainsi qu'éviter ou retarder l'entrée dans la consommation d'autres substances psychoactives ;
- -Axe 2 : Aider les fumeurs à s'arrêter et réduire les risques et les dommages liés aux consommations de substances psychoactives ;
- -Axe 3 : Amplifier certaines actions auprès des publics prioritaires dans une volonté de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.





Les chiffres clés des appels à projets du Fonds Tabac / addictions





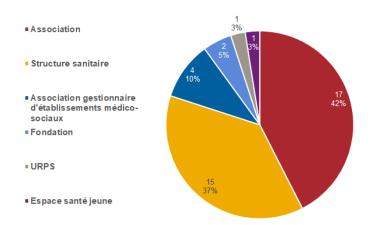




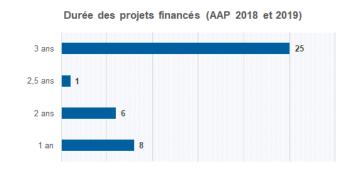


Les chiffres clés des appels à projets du Fonds Tabac / addictions

Typologie des porteurs de projets (AAP 2018 et 2019)



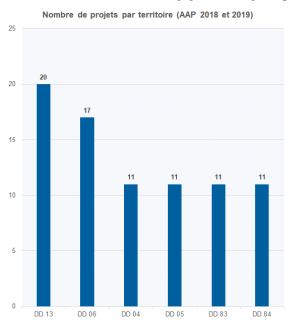
65 % des projets sont financés sur 3 ans :







Les chiffres clés des appels à projets du Fonds Tabac / addictions



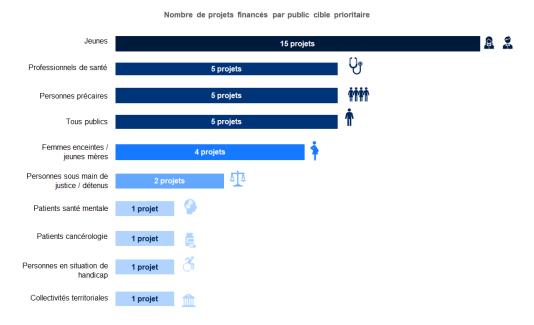
Les projets couvrent l'ensemble des départements, avec :

- -Un nombre plus importants de projets dans les Bouches-du-Rhône (20 projets) et dans les Alpes-Maritimes (17 projets)
- -5 projets régionaux.





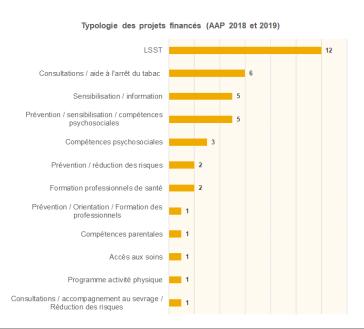
Les chiffres clés des appels à projets du Fonds Tabac / addictions







Les chiffres clés des appels à projets du Fonds Tabac / addictions



Les types de produits concernés par les projets sont :

En majorité le tabac avec 25 projets

1 projet sur tabac et cannabis

1 projet sur l'alcool

1 projet sur les substances psychoactives illicites

12 projets concernent tous types de produits.





Le Fonds Tabac / addictions 2021

- -Pas d'AAP 2021
- -Campagne de renouvellement des projets financés
- -Feuille de route régionale relative au déploiement des lieux de santé sans tabac 2021-2022